

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 juillet 2022

Délibération n° CP-2022-1551

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Événements culturels métropolitains - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Marion (pouvoir à Mme Benahmed), Mme Fournillon (pouvoir à M. Grivel), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier).

Commission permanente du 11 juillet 2022**Délibération n° CP-2022-1551**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Événements culturels métropolitains - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 22 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Objectifs de la Métropole de Lyon

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine 2021-2026, la Métropole soutient des événements culturels métropolitains qui contribuent à un meilleur maillage culturel du territoire.

La vitalité culturelle du territoire métropolitain s'incarne dans une multitude de festivals et événements qui participent à la variété de l'offre culturelle et à l'ouverture à tous les publics. Parce que ces événements, riches de leur diversité, portent des capacités d'irriguer l'ensemble du territoire, en nouant des partenariats avec de nombreux acteurs culturels, éducatifs et sociaux dans les communes, la Métropole consolide sa politique de soutien aux événements qui répondent aux critères suivants :

- un déploiement dans plusieurs communes de la Métropole, favorisant, ainsi, le sentiment d'appartenance, la circulation des publics et la coopération entre les lieux,
- une programmation qui fait dialoguer les artistes du territoire avec la scène nationale et internationale,
- un modèle économique qui repose sur les financements croisés de plusieurs partenaires publics et une capacité d'autofinancement,
- des disciplines culturelles et des esthétiques artistiques différenciantes sur le plan national,
- une certaine antériorité, prouvant la pertinence des événements et leur capacité à rencontrer un public.

Pour l'année 2022, il est proposé de renouveler l'aide aux 4 événements déjà soutenus en 2021, qui répondent à ces critères :

- le festival Karavel, danses urbaines,
- le festival Sens interdits, théâtre politique international,
- la Biennale Hors norme, art brut,
- le festival utoPistes, cirque.

Pour mémoire, la Biennale des musiques exploratoires (musique contemporaine) et le festival Écrans mixtes (cinéma dédié aux cultures dite *queers*), programmés au cours du 1^{er} trimestre 2022 et répondant également à ces critères, ont fait l'objet d'un soutien, par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1113 du 7 février 2022.

De plus, depuis sa création en 2019, le festival Peinture fraîche (*street art*) est accompagné par la Métropole *via* la mise à disposition, à titre gracieux, de la Halle Debourg à Lyon dans le 7ème arrondissement. Aujourd'hui, au regard de son développement et de son ancrage sur le territoire au-delà du site central, ce festival répond à l'ensemble des critères précités et sollicite le soutien financier de la Métropole. Il est donc proposé qu'il intègre le soutien aux événements culturels métropolitains.

Par ailleurs, le festival Woodstower, festival de musique et d'arts de la rue, installé au cœur du Grand Parc Miribel Jonage, fait l'objet d'un financement de la Métropole depuis 2015 dans le cadre de prestations de communication. Ce festival se déroule dans un secteur peu pourvu en événement culturel, au sein d'un parc intercommunal caractérisé par de forts enjeux sociaux et de mixité. À ce titre, il répond à un enjeu de rééquilibrage territorial de l'offre culturelle conformément aux orientations de la stratégie culturelle métropolitaine. De plus, il développe, depuis plusieurs années, une approche environnementale précurseur et ambitieuse, en adéquation avec la démarche éco responsable que la Métropole tend à mettre en œuvre dans le champ culturel.

Aujourd'hui, la Métropole souhaite soutenir ces actions à travers une subvention de fonctionnement.

II - Propositions pour l'année 2022

1° - Festival Karavel

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0699 du 5 juillet 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association Pôle en scènes dans le cadre de l'édition 2021 de son festival.

Le festival Karavel est organisé par l'association Pôle en scènes, née de la fusion de l'espace Albert Camus et du centre chorégraphique Pôle Pik à Bron en 2016, dont Mourad Merzouki est le directeur artistique.

Rendez-vous majeur de la danse hip-hop, le festival Karavel dévoile la créativité de cette discipline, qu'elle soit présentée sur scène ou dans la rue, sous la forme de spectacles, de *battles*, de *shows*, de *master class*, de *brunchs* ou encore de bals, par des chorégraphes de renom ou de jeunes compagnies émergentes, des compagnies locales, nationales et internationales.

Le festival Karavel mène un vaste programme d'actions sur le territoire et veille au travail de mémoire et de transmission de cette danse. Le festival fédère plus de 20 lieux en région en nouant des collaborations avec des partenaires d'envergure comme la Maison de la danse ou le Radiant-Bellevue. Le festival Karavel est construit en lien avec le festival Kalypso, également dirigé par Mourad Merzouki en tant que directeur du centre chorégraphique national de Créteil. Ce partenariat permet de croiser les programmations et de mieux accompagner le travail de création et de diffusion des artistes pour proposer, *in fine*, le plus important événement de danse hip-hop en France.

Le festival propose chaque année des rencontres, avec une attention portée au jeune public : des ateliers de pratique artistique et des *battles* interactives pour enfants, des conférences dansées, des expositions ou encore un ciné-danse. Avec le projet emblématique le marathon de la danse, le festival s'invite dans les établissements scolaires, les crèches et les centres socio-culturels de la Métropole lyonnaise. Pendant 2 jours, les danseurs multiplient les interventions auprès de 2 000 enfants qui découvrent ou se perfectionnent à la danse hip-hop.

Parmi les temps forts, le festival accueille, depuis 4 ans, la finale française des hip-hop games, événement novateur et festif composé de plusieurs épreuves d'improvisation réunissant au plateau 4 *crews* évalués par un jury de professionnels. Le festival organise, également, le rendez-vous Zoom, à destination des professionnels, ainsi qu'une soirée dédiée à la scène internationale.

À l'occasion de son 15^{ème} anniversaire en 2021, le festival a proposé une édition exceptionnelle déployée sur 31 lieux dont 12 nouveaux lieux et 5 nouvelles communes de la Métropole (Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sainte-Foy-lès-Lyon, Pierre-Bénite, Craponne et Grigny). Au total, ce sont plus de 35 représentations et une quinzaine de rendez-vous qui ont été programmées dans 21 communes (5 hors Métropole). Par ailleurs, le festival a tissé de nouveaux partenariats avec le théâtre des Célestins, l'Auditorium de Lyon et la salle 3000.

Pour sa 16^{ème} édition, prévue du 23 septembre au 23 octobre 2022, le festival reconduit ses partenariats et en développe de nouveaux, notamment avec Saint Genis-les-Ollières et Corbas. Au total, 23 communes (dont 5 hors Métropole) accueilleront un ou plusieurs spectacles.

Le budget de l'édition 2022 du festival Karavel est le suivant :

Charges (en €)		Produits (en €)	
diffusion - programmation	370 000	produits artistiques	156 000
- achats de spectacles	250 000	- billetterie	86 000
- défraiement - transport	25 000	- coréalisation	70 000
- droit d'auteur	30 000	subventions	200 000
- charges techniques	20 000	- Ville de Bron	70 000
- personnel technique intermittent	25 000	- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	40 000
- charges de communication	20 000	- Région Auvergne-Rhône-Alpes	40 000
actions culturelles	6 000	- Métropole	37 000
		- Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)	13 000
		Sponsoring	20 000
Total	376 000	Total	376 000

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 37 000 € au profit de l'association Pôle en scènes pour l'organisation de la 16^{ème} édition du festival Karavel.

2° - Festival Sens interdits

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0699 du 5 juillet 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association Sens interdits dans le cadre de l'édition 2021 de son festival.

Initié en 2009 par Patrick Penot, alors co-directeur du théâtre des Célestins, dans le cadre de la candidature de Lyon au label de Capitale européenne de la culture, le festival Sens interdits a été porté pendant ses 3 premières éditions par le théâtre des Célestins. En 2015, il est décidé d'autonomiser le festival et de créer l'association Sens interdits, dont la direction artistique reste assurée par Patrick Penot qui a quitté ses fonctions au théâtre des Célestins.

Ce festival de théâtre international, construit autour des problématiques de mémoires, d'identités et de résistances, réunit, tous les 2 ans en octobre, une vingtaine de compagnies du monde entier, pour une quarantaine de représentations dans la Métropole et la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette programmation est complétée d'expositions, de films, de débats et rencontres, d'ateliers de pratique artistique et de projets participatifs qui visent à toucher un public le plus large possible et à lui permettre de prolonger la réflexion sur les valeurs de la démocratie.

À la fois instrument d'ouverture sur le monde et outil d'action locale, Sens interdits assure la circulation sur le territoire métropolitain et régional d'œuvres venues de l'étranger et s'engage dans les productions et tournées internationales, à travers l'organisation du Festival et les activités de tournées en période hors événement. Cette circulation des œuvres, des artistes et des publics passe par la constitution d'un réseau de partenaires composés par les nombreuses structures culturelles et associatives du territoire.

Conscient des enjeux écologiques d'un tel événement, Sens interdits mène une réflexion sur son impact environnemental et, plus particulièrement, autour de la problématique des déplacements internationaux afin d'agir sur son empreinte carbone. Par ailleurs, sur la question de l'égalité femme-homme, Sens interdits apparaît comme un festival exemplaire avec une parité totale dans sa programmation artistique.

Avec son programme d'école, Sens interdits participe à l'accompagnement des jeunes artistes en cours de professionnalisation. Imaginée dans un premier temps éphémère, l'école Sens interdits devient aujourd'hui pérenne proposant une offre de stage et de formation dans le cadre du festival mais aussi tout au long de l'année.

Lors de sa dernière édition, du 13 au 30 octobre 2021, le festival a présenté 19 spectacles pour 58 représentations réunissant 9 600 spectateurs. Le festival s'est déployé dans 26 théâtres et lieux partenaires répartis sur 10 communes de la Métropole : Radiant-Bellevue à Caluire et Cuire, Toboggan à Décines, théâtre de la Renaissance à Oullins, théâtre Jean Marais à Saint-Fons, théâtre de Vénissieux, TNP à Villeurbanne, théâtre de Givors, etc.

Le festival a mis à l'honneur le théâtre chilien avec 4 à 6 spectacles programmés et a fait découvrir le théâtre palestinien ainsi que le théâtre russe de Sibérie. Il, a également, invité des artistes suivis de longue date : Tatiana Frolova (Russie), Chrystèle Khodr (Liban), Adeline Rosenstein (Belgique/Israël). Comme toujours, le festival a proposé des focus thématiques, notamment sur l'exil et sur les peuples premiers. Des projets de médiation ont été proposés dans la continuité de ceux mis en place entre 2 éditions : une webradio animée par des jeunes reporters de 16 à 25 ans, un programme d'écriture et de lecture dénommé Paroles d'exil, des ateliers de création de docufictions radiophoniques et le parcours Théâtre citoyen articulé autour de rencontres avec les artistes, de sorties aux spectacles et d'ateliers artistiques.

Pour sa 8^{ème} édition, à l'automne 2023, le festival accueillera une vingtaine de spectacles dans les théâtres partenaires et aura pour fil rouge la créolisation du monde. La programmation est en cours d'élaboration.

Au regard de la continuité de l'activité de l'association entre 2 éditions (organisation de tournées, ateliers de médiation et préparation de l'édition suivante), la Métropole annualise son soutien au fonctionnement du festival).

Le budget prévisionnel de la 8^{ème} édition est le suivant :

Dépenses (en €)			Recettes (en €)		
année	2022	2023	année	2022	2023
fonctionnement	47 180	53 850	financements publics	145 000	158 750
- frais généraux	22 350	25 200	- DRAC	19 000	23 750
- charges de personnel	24 830	28 650	- Région Auvergne-Rhône-Alpes	40 000	50 000
festival	156 705	381 505	- Métropole	40 000	40 000
- frais généraux	19 500	43 000	- Ville de Lyon	30 000	40 000
- charges de personnel	63 450	132 405	- aide à l'emploi	5 250	-
- accueil des spectacles	64 355	167 100	- fonds dédiés 2021	10 750	-
- frais techniques	9 400	39 000	financements publics spécifiques - actions de médiation	31 800	38 500
relations publiques, médiation	36 345	44 345	financements publics spécifiques (Office national de diffusion artistique (ONDA), Institut français, etc.)	-	48 000
production, diffusion, coordination tournées	13 870	132 800	recettes de l'activité (billetterie, coproductions, coréalisation, vente spectacle)	73 800	319 000

Dépenses (en €)			Recettes (en €)		
			<i>mécénat et dons</i>	3 500	53 250
Total	254 100	612 500	Total	254 100	612 500
Total festival 8^{ème} édition		866 600	Total festival 8^{ème} édition		866 600

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association Sens interdits dans le cadre du festival Sens interdits.

3° - Biennale Hors Normes (BHN)

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0699 du 5 juillet 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association la Sauce singulière dans le cadre de l'édition 2021 de son festival.

L'association la Sauce Singulière, présidée par Guy Dallevet, a organisé la 1^{ère} édition de la BHN consacrée à l'art brut, en 2005. Fidèle au concept défini par Jean Dubuffet en 1945 et consciente des enjeux de la relation entre culture et santé, l'association tente de faire de la différence sociale, ethnique, physique ou mentale, une richesse et un apport pour la société. La BHN affirme, ainsi, la volonté de placer l'humain au cœur des œuvres et d'aller chercher le public là où il se trouve. Dès sa 1^{ère} édition, la BHN a investi différents lieux non dédiés à l'art, tels que foyers de sans-abris, hôpitaux, écoles ou centres sociaux, pour créer des rencontres inédites et des dialogues entre œuvres d'art, artistes et visiteurs.

Depuis sa création, la BHN a exposé plus de 1 000 artistes du monde entier dans près de 200 lieux de la Métropole et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, contribuant, ainsi, au maillage culturel du territoire métropolitain.

En dehors des années biennales, l'association mène un travail au long cours en animant de façon régulière des ateliers artistiques dans de nombreux quartiers prioritaires du territoire métropolitain et en direction de publics en grande précarité. Des œuvres et des installations participatives sont créées et exposées lors de la BHN.

La BHN va, également, à la rencontre des artistes étrangers, consolidant, ainsi, de nombreuses collaborations internationales. Intitulées microBHN, les actions menées peuvent prendre la forme d'expositions d'artistes de la Métropole et d'artistes étrangers, de rencontres professionnelles, de résidences, d'ateliers, etc. L'association a, ainsi, développé des partenariats avec la Belgique (Bruxelles, Liège, Antoing, Tournai), les Pays-Bas (Amsterdam, Hengelo) et la Chine (Pékin, Caidan/Wuhan, Shanghai, Nanjing) entre autres.

Généralement d'une durée de 10 à 15 jours, la dernière édition de la BHN a été étendue à 2 mois afin d'intégrer et valoriser l'ensemble des expositions. Elle s'est déroulée en septembre et octobre 2019 proposant une programmation faite d'expositions, de projections, de spectacles, de tables rondes, d'installations sonores, de performances ou encore d'ateliers. Pour sa 8^{ème} édition, la BHN a rassemblé 24 000 spectateurs autour de 300 artistes (dont 20 % d'étrangers) programmés dans 50 lieux répartis, notamment, sur 8 Villes du territoire de la Métropole : Lyon, Villeurbanne, Bron, Saint-Priest, Vénissieux, Tassin-la-Demi-Lune, Corbas et Saint-Cyr-au-Mont-D'or. Parmi les lieux, la BHN a renouvelé des partenariats récurrents avec différentes structures sociales et culturelles : bibliothèques, centres sociaux, centres hospitaliers, galeries, cinémas, universités, etc. Elle a aussi investi de nouveaux espaces : les Halles du Faubourg et les 2 sites de l'Université catholique de Lyon (UCLy).

À l'automne 2021, la BHN a réuni plus de 30 000 visiteurs autour de 370 artistes programmés dans 53 lieux de la Métropole et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La prochaine biennale fêtera sa 10^{ème} édition à l'automne 2023. Les partenariats seront renouvelés, notamment avec l'UCLy, l'Université Jean Moulin Lyon 3, les bibliothèques, les hôpitaux Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Joseph-Saint Luc et la ferme du Vinatier. Au total, une cinquantaine de lieux accueilleront artistes et publics. Des ateliers de création et médiation seront organisés en amont. Si la situation sanitaire le permet, la biennale se poursuivra sous forme de microBHN à l'étranger : en Chine pour la 2^{ème} édition de la BHN de Shanghai mais aussi à Madagascar et au Japon.

Le budget prévisionnel 2022 est le suivant :

Charges (en €)		Produits (en €)	
fournitures	6 500	subventions	170 000
loyer/charges	11 356	- Ville de Lyon	55 000
actions artistiques (résidences, expositions...)	32 000	- Région Auvergne-Rhône- Alpes	50 000
publicité, publication	25 000	- DRAC	25 000
déplacements/réception	15 000	- Métropole	12 000
transports des œuvres	10 000	- autres subventions	28 000
télécommunication, etc.	3 350	autres produits	84 200
frais techniques	15 000	- ateliers, collecte	29 200
charges de personnel	105 994	- sponsors	25 000
communication	25 000	- cotisations, dons, mécénat	25 000
impôts et taxes	5 250	- participation frais, divers interventions	5 000
		produits financiers	250
Total	254 450	Total	254 450

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € au profit de l'association la Sauce singulière pour l'organisation de la 10^{ème} BHN.

4° - Festival les utoPistes

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0699 du 5 juillet 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association la Compagnie les mains, les pieds et la tête aussi (MTPA) dans le cadre du festival les utoPistes.

Fondée en 2001, la Compagnie MPTA est une association dont l'objet est de promouvoir la recherche, la création et la diffusion du cirque contemporain. Depuis 2011, la compagnie invite le public de la métropole lyonnaise à découvrir la diversité des arts du cirque lors du festival biennal les utoPistes.

Née d'une carte blanche offerte à la compagnie par le théâtre des Célestins, le festival présente à chaque édition différents types de rendez-vous : des créations *in situ*, des spectacles de répertoire, des étapes de création les premières pistes, des installations plastiques dans des espaces insolites, des rencontres et actions culturelles.

Par ailleurs, la Compagnie MPTA participe au projet de création de la cité internationale des arts du cirque. Cette initiative, qui permettra à terme de fédérer et structurer la filière des arts du cirque sur le territoire, est suivie et accompagnée par la Métropole. Le site du Puisoz, au cœur du projet Grand Parilly, à Vénissieux, a été choisi comme lieu d'implantation du projet.

La dernière édition du festival, prévue du 22 mai au 7 juin 2020, a été annulée compte tenu des conditions sanitaires liées à la crise de la Covid-19. Pour cette édition, plusieurs théâtres et lieux culturels de la Métropole s'étaient associés aux Célestins pour accueillir des représentations : le Théâtre Nouvelle génération, les ateliers Frappaz, le Toboggan, Centre culturel œcuménique (CCO) la Rayonne, la Maison de la Danse, etc. Au final, des spectacles et actions culturelles étaient proposés dans une douzaine de lieux partenaires répartis sur 5 communes : Lyon, Villeurbanne, Saint-Genis-Laval, Bron et Vaulx-en-Velin.

En 2021, et pour la première fois, les utoPistes ont proposé une saison de spectacles et de création qui permettait de relier, à la fois, les reports de l'édition 2020, les productions à venir pour la prochaine édition et les chantiers nouveaux, transversaux et prospectifs.

Dans la perspective de la prochaine édition du festival en 2023, des laboratoires de recherche et des résidences de création sont programmés, notamment, au théâtre La Mouche à Saint-Genis-Laval mais, également, avec d'autres structures métropolitaines en cours de discussion. Les laboratoires de recherche sont destinés aux projets de jeunes artistes qui, dans le cadre du dispositif Premières pistes, sont accompagnés jusqu'à leur représentation au festival. Par ailleurs, le festival expérimente une nouvelle activité en tant que producteur délégué d'un spectacle en cours de création. Le spectacle concerné est celui de l'artiste chilien Andrés Labarca et sera présenté lors de la prochaine édition des utoPistes.

La prochaine édition programmera une vingtaine de spectacles du 25 mai au 18 juin 2023. Une quinzaine de partenariats sont en cours ou déjà actés avec différentes structures : la Maison de la Danse à Lyon, la Mouche à Saint Genis Laval, le Pôle Pixel et les Ateliers Frappaz à Villeurbanne, le Polaris à Corbas, le théâtre de Vénissieux, le théâtre des Célestins, le théâtre de la Croix-Rousse ou encore le Musée des Confluences. De plus, le festival devrait accueillir, pour la première fois, un chapiteau installé au sein du Parc de Parilly. La dernière création de Johann Le Guillerm et le spectacle de fin d'année du Centre national des arts du cirque y seraient présentés. Par ailleurs, dès l'automne 2022, des résidences de création, des ateliers de pratique artistique et des *workshops* en direction d'un public amateur et professionnel sont organisés sur le territoire métropolitain en amont du festival.

Au regard de la continuité de l'activité de l'association entre 2 éditions (accueil de résidence, laboratoire de recherche, et préparation de l'édition suivante), la Métropole annualise son soutien au fonctionnement de la biennale.

Le budget prévisionnel du festival utoPistes 2023 est le suivant :

Charges (en €)			Produits (en €)		
année	2022	2023	année	2022	2023
achats	72 800	234 834	recettes propres	2 200	107 786
- coproductions	62 500	24 391	subventions	215 000	395 000
- achats spectacles et prestations associées	10 000	144 443	- DRAC	70 000	70 000
- frais de régie, fournitures, etc.	300	11 000	- Région Auvergne-Rhône-Alpes	40 000	65 000
- communication	-	55 000	- Métropole	22 000	35 000
services extérieurs (location immobilière, maintenance, assurance, documentation)	350	37 385	Ville de Lyon	70 000	160 000
autres services extérieurs (honoraires, frais de transport, déplacements...)	49 800	135 102	autres subventions dont fonds dédiés	13 000	65 000
charges de personnel	110 880	241 539	théâtres partenaires	-	160 512
autres charges	-	18 205	autres produits	-	3 767
			autofinancement	16 630	-
Total	233 830	667 065	Total	233 830	667 065
		900 895			900 895

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 000 € au profit de la CMTA pour l'organisation de la biennale les utoPistes.

5° - Festival Peinture fraîche

Le festival Peinture fraîche est porté par l'association TROI3, qui a pour objet la promotion et la diffusion des cultures urbaines à travers différentes esthétiques, et pour directeur artistique le graffeur Cart1.

Initié en 2019, le festival voit le jour dans la Halle Debourg (Lyon 7ème), mise à disposition par la Métropole, et met en lumière le *street art* dans toute la Métropole lyonnaise. Durant environ un mois, Peinture fraîche présente un instantané ambitieux qui rassemble différents courants, des esthétiques plurielles qui vont du graffiti au post graffiti, de l'artivisme à l'onirisme, de l'hyper réalisme à l'abstraction. De nombreux *street* artistes et sérigraphes de renommée locale, nationale et internationale sont exposés, plaçant ainsi la Métropole au cœur de l'activité *street art* mondiale, offrant une visibilité internationale à la création lyonnaise et mettant en lumière le patrimoine de la métropole. Par ailleurs, cette mise en valeur des artistes contribue également à leur modèle économique. Tous les artistes exposés présentent des œuvres mises en vente dans le cadre de l'Art show (originaux) ou de la boutique (sérigraphies, reproductions). En 2020, 100 % des artistes invités ont au moins vendu une œuvre.

Pour sa 3^{ème} édition, qui a eu lieu du 1er octobre au 7 novembre 2021, le festival a investi 15 lieux d'exposition sur 6 communes du territoire, notamment la Maison du livre de l'image et du son de Villeurbanne, le Toboggan de Décines-Charpieu, l'Épicerie moderne de Feyzin, l'espace Albert Camus de Bron, la Galerie 196 de Saint-Priest et, bien sûr, la Halle Debourg, site principal de l'événement. Cette édition a compté plus de 50 000 visiteurs, dont le quart provenait de la métropole lyonnaise (hors Lyon et Villeurbanne). Parmi ces 46 artistes exposés, plus de la moitié était originaire de la région lyonnaise. En outre, pour l'organisation et l'exploitation du festival, Peinture fraîche travaille uniquement avec des entreprises locales et s'inscrit dans une démarche d'écoresponsabilité.

Par ailleurs, Peinture fraîche porte une attention particulière à l'inclusion sociale et à l'action culturelle, en proposant, d'une part, des tarifs attractifs afin de rendre le festival accessible au plus grand nombre et, d'autre part, le festival a accueilli en 2021 plus de 3 000 visiteurs issus d'établissements scolaires ou de centre médico-sociaux dans le cadre de médiations et d'ateliers ouverts à toutes et tous autour de leur exposition (visites guidées, ateliers *street art*, mur d'expression libre, stand sérigraphie, etc.). Les groupes scolaires et socio-culturels provenaient, notamment, de 17 établissements de la Métropole (hors arrondissements de Lyon).

De plus, Peinture fraîche met l'accent sur les nouvelles technologies pour permettre aux artistes d'investir des espaces d'expression inédits (réalité augmentée, visite virtuelle 360°, NFT, ...) et a de fortes ambitions de voir son festival tendre vers le zéro déchet.

A l'occasion de sa 4^{ème} édition, du 12 octobre au 6 novembre 2022, le festival prévoit d'accueillir 50 artistes lyonnais, français et internationaux. Il poursuivra ses collaborations précédentes avec les lieux culturels de la métropole, auxquelles s'ajoutera l'Aqueduc de Dardilly. Certaines actions du festival s'inscriront, également, dans le cadre du projet Villeurbanne capitale française de la culture 2022.

Le budget prévisionnel 2022 est le suivant :

Charges (en €)		Produits (en €)	
achats	382 312	vente produits finis, billetterie, merchandise	487 516
- étude et prestations de service	335 641	subventions	50 000
- matière et fournitures	46 671	- DRAC	6 000
services extérieurs	112 301	- Métropole	14 000
- sous-traitance générale	91 723	- commune	30 000
- location mobilière	5 764	autres produits	54 187
- assurance, logiciel, commission billetterie	14 814	- sponsoring	31 666
autres services extérieurs	62 004	- mécénat	21 666

Charges (en €)		Produits (en €)	
(publicité, publication, déplacement, missions...)			
charges de personnel	35 086	- autres	855
emploi et contributions volontaires en nature	62 802	contributions volontaires en nature	62 802
- locaux, matériel	30 600	- locaux, matériel	30 600
- bénévolat	32 202	- bénévolat	32 202
Total	654 505	Total	654 505

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 000€ au profit de l'association TROI3 pour l'organisation du festival Peinture fraîche.

6° - Festival Woodstower

L'association Woodstower développe des événements culturels sur le territoire lyonnais depuis 22 ans. Organisatrice du festival éponyme depuis 1998, elle élargit, depuis plusieurs années, ses actions (festival d'hiver, projet itinérant, actions culturelles). L'association inscrit la majorité de ses projets dans une logique de développement durable, en particulier le festival Woodstower.

Woodstower a lieu au Grand Parc Miribel Jonage, parc classé Natura 2000. Le festival met en valeur cet espace naturel tout en maintenant ses engagements pour le développement durable. L'association œuvre dans le respect d'un cahier des charges environnemental qui garantit la préservation du site.

À l'échelle métropolitaine, Woodstower est le 3^{ème} festival musical du territoire. Son engagement pour le développement durable en fait un événement référencé dans le top 5 des éco-festivals de France. Woodstower s'adresse à un public mixte et intergénérationnel grâce à sa programmation pluridisciplinaire et sa politique tarifaire accessible. Les concerts, spectacles et animations gratuites les weekends sont à destination de tous publics (40 % de la programmation).

En 2022, le festival Woodstower se déroulera du mercredi 24 août au 28 août 2022 au Grand Parc Miribel Jonage. L'édition 2022 s'enrichit d'un soir et d'une scène supplémentaire (4 nuits, 5 jours et 6 scènes au total). La programmation mêlera musique, arts de rue et humour, têtes d'affiches internationales, nationales et soutien à la création locale (50 % de la programmation). En journée, les jeudi, vendredi, samedi et dimanche, animations et spectacles gratuits seront programmés sur la plage et le site du festival. Woodstower attend 45 000 festivaliers dont 31 500 de la Métropole.

Toutes les dimensions de l'événement sont étudiées afin d'en limiter l'impact environnemental et d'en développer les apports sociaux-économiques : suppression de plus de 23 000 bouteilles en plastiques par la mise en place d'un système d'eau potable, restauration 100 % bio et circuit-court, tri de 77 % des déchets, revalorisation des mégots, éclairage faible consommation ou encore le développement des modes doux. À travers le Woodstown, éco-village en accès libre, sont traitées des questions transversales sur le développement durable avec des ateliers participatifs et conférences sur la précarité énergétique, la santé en ville, l'agriculture urbaine, l'inclusion sociale, etc. Pour l'édition 2022, la Métropole, en tant que partenaire, animera, dans ce cadre, un stand autour des mobilités. Sur le volet social, le festival favorise l'action sociale et professionnelle avec l'accueil des jeunes en chantiers d'insertion et des bénévoles réfugiés et migrants. Par ailleurs, Woodstower poursuit les aménagements d'accessibilité sur le festival pour les personnes à mobilité réduite (PMR) : navette Handybus, stand d'accueil dédié avec personnel maîtrisant la langue des signes française, plateforme PMR devant la grande scène, mise à disposition de gilets vibrants, etc.

Le budget prévisionnel 2022 du festival est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
artistique	706 900	recettes propres (billetterie, bar, ventes annexes)	1 542 950
technique	364 000	subventions	212 000
production	183 800	<i>Grand Parc Miribel Jonage</i>	<i>80 000</i>
communication	60 000	<i>Région Auvergne-Rhône-Alpes</i>	<i>40 000</i>
personnel	316 650	<i>Métropole</i>	<i>50 000</i>
administration (assurances, redevances, fournitures...)	248 450	<i>Communautés de communes</i>	<i>5 000</i>
		<i>aides spécifiques</i>	<i>37 000</i>
		sponsoring, mécénat	47 500
		sociétés civiles	76 100
		prestations de services	1 250
Total	1 879 800	Total	1 879 800

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000€ au profit de l'association Woodstower pour l'organisation du festival éponyme ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2022, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 37 000 € au profit de l'association Pôle en scènes dans le cadre du festival Karavel,
- 40 000 € au profit de l'association Sens interdits dans le cadre du festival éponyme,
- 12 000 € au profit de l'association la Sauce singulière dans le cadre de la BHN,
- 22 000 € au profit de l'association Compagnie les Mains, les Pieds et la Tête Aussi (MPTA) dans le cadre du festival les utoPistes,
- 14 000 € au profit de l'association TROI3 dans le cadre du festival Peinture Fraîche,
- 50 000 € au profit de de l'association Woodstower dans le cadre du festival éponyme,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations Pôle en scènes, Sens interdits, la Sauce singulière, MPTA, TROI3 et Woodstower définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 175 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220711-286141-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 juillet 2022 Date de réception préfecture : 12 juillet 2022
